

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 24 Avril 2015**

**PRESENTS** : Tous sauf Alain GIBEY et Jérémy PASTEUR

M. Dominique LHOMME a été nommé **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 30**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal des 27 mars et 07 avril 2015 sont adoptés, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N° 1 : COUPES BOIS 2015**

**3.1.2. Vente de futaies façonnées**

Parcelles : 14r, 18, 22, 23af, 28r

Affouage : 28r

**DELIBERATION N° 2 : BOIS : PROGRAMME DE TRAVAUX 2015**

M. le Maire présent le programme de travaux forestier pour 2015, celui-ci étant en accord avec les travaux de la commission bois.

Travaux de régénération : (broyage, cloisonnement sylvicole, entretien mécanisé, confection de potets) : parcelles 10r, 10aj,

Plantation : fourniture et mise en place de plants : (plants de pins sylvestres, chênes, broyage, maintenance mécanique) : parcelles 10r, 14r, 1ar

Travaux d'entretien : (nettoisement de jeune peuplement) : parcelle 6

Le conseil adopte à l'unanimité les propositions de travaux forestiers pour 2015.

**DELIBERATION N° 3 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions reçues en Mairie et rappelle que la somme de 1 000 € a été budgétisée pour l'exercice 2015 au titre des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer des subventions comme suit :

Entraide val saint-vitois : 500 €

France Alzheimer : 50 €

**DELIBERATION N° 4 : AGENT COMMUNAL**

M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le renouvellement du contrat de travail de M. Raphaël PASTEUR, agent du service technique communal. M. le Maire précise que l'échéance du contrat en cours est le 31 juillet et que l'agent doit être informé de la décision du conseil au moins deux avant terme.

Il est procédé à un vote à bulletin secret, dont le résultat au premier tour est le suivant :

9 votants, 9 votes contre le renouvellement du contrat.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas renouveler le contrat de M. PASTEUR à l'échéance de celui-ci.

Le conseil décide également de faire appel au service de remplacement du centre de gestion pour les mois d'août et septembre 2015.

## **DELIBERATION N° 5 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été nécessaire de débloquer 60 000 € sur un des prêts relais que le commune a contractée auprès de la banque populaire pour les travaux de construction de l'école, de la salle polyvalente et du terrain de sport.

Il convient donc d'opérer quelques modifications budgétaires afin d'intégrer ce déblocage et de procéder au rééquilibrage du budget.

Le conseil décide de modifier le budget comme suit :

FD compte 6554 :	+ 5 000 € (contribution aux organismes de regroupements)
FD compte 66111 :	+ 1 035 € (intérêts réglés à l'échéance)
FD compte 023 :	+ 60 000 € (virement section investissement)
FR compte 73111 :	+ 4 549 (taxes foncières et d'habitation)

ID compte 1641 :	+ 60 000 € (emprunt en euros)
IR compte 021 :	+ 60 000 € (virement de la section de fonctionnement)

Les dépenses sont financées sur l'excédent de fonctionnement en cours.

## **DELIBERATION N° 6 : MARCHE PUBLIC ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des travaux de réfection de l'éclairage public, le conseil municipal décide de lancer une consultation sur la base d'un montant de 31 000 € HT suivant estimations fournis à la commune.

Le conseil décide de lancer un appel d'offre pour la réfection de l'éclairage public et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## **DELIBERATION N° 7 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SAEP DE BYANS SUR DOUBS**

M. le Maire fait état au conseil de la réunion intervenue mardi 14 avril en mairie avec M. Marchiset Yves, Président du SAEP de Byans sur Doubs et M. Gervais Jean-Pierre, chef de projet chez Naldéo, suite aux nombreuses réclamations dans le cadre des facturations des contrôles de conformité des installations d'assainissement individuelles.

M. le Maire informe le conseil que le SAEP a fait parvenir en mairie un courrier de réponse et d'explication à destination des habitants. Le courrier sera communiqué aux habitants par le biais du bulletin communal.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

## **DELIBERATION N° 8 : DEMANDE DE M. ANTOINE MARTIN**

M. Antoine MARTIN a déposé une demande par courrier en date du 26/03/2015 pour demander l'autorisation de remblayer partiellement un point haut de la mare située sur le parcelle ZL 100 La Cote située en zone protégée du PLU. Ce remblaiement permettrait à M. MARTIN de finaliser son projet de chenil en créant une cour d'ébats. L'enceinte de la cour serait à nouveau arborée.

Après en avoir délibéré, le conseil précise qu'il est tenu de respecter les dispositions du PLU (mare en zone protégée) et que par conséquent, il n'est pas en mesure de donner une suite favorable à la demande de M. Martin Antoine et sollicite les services de la Police de l'Eau.

## **DELIBERATION N° 9 : DEMANDE DE M. JEAN-MARIE FAIVRE**

M. Jean-Marie FAIVRE a déposé un permis de construire afin de réaliser une maison d'habitation.

M. FAIVRE a donc demandé l'extension du réseau d'eau et d'électricité afin de raccorder sa maison en construction.

Dans le cadre du respect des textes réglementaires, le conseil municipal décide de ne pas étendre le réseau d'eau et d'électricité. Par conséquent, il n'émet pas d'avis favorable à la demande de M. FAIVRE.

Le conseil précise toutefois que le demandeur pourra se raccorder sur les réseaux existants, mais que ce raccordement se fera à ses frais.

## **DELIBERATION N° 10 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 SAEP BYANS SUR DOUBS**

M. le Maire informe le conseil que les services de la SAUR ont demandé à la commune de leur faire part de ses prévisions de travaux dans le cadre du réseau AEP pour 2015 et 2016.

Le conseil informe la SAUR de deux programmes de travaux :

- le réservoir d'eau pour 72 359 € (prix en compte par le syndicat)
- réfection de conduites pour 244 096 €

Le conseil municipal prend acte du programme de travaux.

## **DELIBERATION N° 11 : FORÊT : ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES EN VUE D'ENTRAVER LA CIRCULATION**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'au lieu-dit Château le Bois, des arbres ont été illégalement abattus sans le but explicite d'entraver la circulation en forêt. M. le Maire précise au conseil qu'il s'agit d'un phénomène récurrent.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déposer plainte contre X auprès du Procureur de la République et autorise M. le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

## **DELIBERATION N° 12 : VENTE MATS DE L'ANCIEN STADE**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé de mettre en vente les 4 mats de l'ancien stade.

La commune a reçu trois propositions :

- M. FAIVRE : 120 €
- M. BRETON : 100 €
- M. NOTTET : 200 €

Le conseil décide de retenir la proposition de M. NOTTET et autorise la vente des 4 mats de l'ancien stade au prix de 200 € à M. NOTTET. La somme sera encaissée sur le budget communal.

## **DELIBERATION N° 13 : VENTE PROJECTEURS DE L'ANCIEN STADE**

M. le Maire informe le conseil municipal que la société ACS Electricité (4 rue de Pesmes – 70150 BONBOILLON), représentée par M. COCHU Sébastien et ayant travaillé sur le chantier de l'école et de la salle polyvalente, a fait une proposition pour l'achat des projecteurs de l'ancien stade.

M. COCHU propose la somme de 250 € pour l'ensemble des projecteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de vendre à la société ACS Electricité, les projecteurs pour la somme de 250 €. La somme sera encaissée sur le budget communal.

## **DELIBERATION N° 14 : VENTE TERRAIN SUR LA BAURME**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 28 janvier 2015 validant la vente de la parcelle 1 de 20a 08ca cadastrée ZI 67, sur la Baurme, avec M. et Mme MASSON pour un montant de 82 500 € T.T.C, M. et Mme Masson ont demandé si une négociation sur le prix de vente du terrain est envisageable.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier le prix de vente du terrain et laisse celui-ci au prix initial de 82 500 € T.T.C.

M. et Mme Masson seront informés de la décision du conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.**

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN